

TOUTE PRESTATION, OBJET DU PRESENT CONTRAT, DOIT ÊTRE REGLEE AU COMPTANT

TARIFS 2021 T.T.C.

STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEINS (tarif par nuitée)

CAT.	Long. Hors tout	Larg. maxi.	Contrat annuel, forfait hiver, forfait été, forfait mensuel	Passager***
A ⁰	< 4,99 m	2m	9,10 €	18,10 €
A ¹	5 à 5,49 m	2m15	10,10 €	20,25 €
A ²	5,50 à 5,99 m	2m30	11,40 €	22,95 €
B	6 à 6,49 m	2m45	12,45 €	24,95 €
C	6,50 à 6,99 m	2m60	13,45 €	26,85 €
D	7 à 7,49 m	2m70	14,55 €	29,10 €
E	7,50 à 7,99 m	2m80	15,45 €	30,95 €
F	8 à 8,49 m	2m95	16,35 €	32,70 €
G	8,50 à 8,99 m	3m10	17,10 €	34,20 €
H	9 à 9,49 m	3m25	17,80 €	35,55 €
I	9,50 à 9,99 m	3m40	18,45 €	37,00 €
J	10 à 10,49 m	3m55	18,85 €	37,55 €
K	10,50 à 10,99 m	3m70	19,45 €	38,80 €
L	11 à 11,49 m	3m85	20,20 €	40,40 €
M	11,50 à 11,99 m	4m	20,85 €	41,70 €
N	12 à 12,99 m	4m30	22,00 €	44,10 €
O	13 à 13,99 m	4m60	22,75 €	45,40 €
P	14 à 14,99 m	4m90	23,60 €	47,15 €
Q	15 à 15,99 m	5m20	24,25 €	48,55 €
R	16 à 16,99 m	5m50	24,85 €	49,70 €
Au delà de 16m99 de long. H.T. réelle et 5m50 de large, par mètre de longueur et 0m30 de largeur supplémentaire			1,45 €	3,00 €
TARIF MULTICOQUE : tranche tarifaire correspondant à la longueur hors-tout X 1,5				

***** Stationnement sur terre-plein passager**

Tout client bénéficiant du forfait journalier de mouillage ne règlera que le tarif terre-plein durant son stationnement sur le quai des manutentions.

Tout client ayant un contrat à l'année a droit à :

- 8 nuits de stationnement gratuites du 01/01 inclus au 26/02 inclus et du 02/11 inclus au 31/12 inclus,
- 4 nuits de stationnement gratuites du 27/02 inclus au 01/11 inclus.

Du 01/01 inclus au 26/02 inclus et du 02/11 inclus au 31/12 inclus, il sera accordé une réduction de 50% sur le tarif du stationnement sur le terre plein.

Les gratuités de stationnement ne sont pas cumulables.

PORTS DE ROYAN ET BONNE ANSE-LA PALMYRE

Tarifs votés par délibération CS-201202-05 du Conseil Syndical du 02/12/2020

TARIFS 2021 T.T.C.

GRUTAGES COMPRENANT LA LOCATION DU BER

POIDS	Mise à terre, mise à l'eau Mise sur cale de courte durée * Mise sur remorque**	Aller/retour dans les 24H ***
jusqu'à 0,999 tonne	77,20 €	116,45 €
de 1,000 à 1,999 tonne	94,85 €	142,15 €
de 2,000 à 3,499 tonnes	135,40 €	203,10 €
de 3,500 à 4,999 tonnes	169,35 €	254,65 €
de 5,000 à 6,499 tonnes	197,75 €	296,60 €
de 6,500 à 7,999 tonnes	224,90 €	337,25 €
de 8,000 à 9,999 tonnes	273,50 €	410,20 €
de 10,000 à 11,999 tonnes	358,90 €	539,10 €
de 12,000 à 13,999 tonnes	449,60 €	674,40 €
de 14,000 à 15,999 tonnes	509,25 €	763,65 €
de 16,000 à 17,999 tonnes	568,85 €	853,10 €
de 18,000 à 19,999 tonnes	628,35 €	942,55 €
de 20,000 à 21,999 tonnes	689,40 €	1 034,65 €
de 22,000 à 23,999 tonnes	747,50 €	1 121,25 €
de 24,000 à 25,999 tonnes	807,10 €	1 210,65 €
Manutention de mât	43,45 €	la 1/2H indivisible
Grutage de moteur de moins de 500 Kgs (élévateur, 1 employé)	69,20 €	L'heure indivisible
Location de machine à caréner	24,40 €	forfait de 2H indivisible
	8,05 €	L'heure supplémentaire
Mise à disposition de personnel (pompage fond de cale, nettoyage suite abandon déchets, autres)	47,40 €	l'heure indivisible
Remorquage intérieur du port (long < 10 m)	38,45 €	Aller ou retour
Remorquage intérieur du port (long ≥ 10 m)	76,80 €	Aller ou retour
Immobilisation de l'élévateur	143,50 €	l'heure indivisible
Location échafaudage	20,95 €	la journée indivisible
Autorisation d'occupation temporaire du quai pour manutention par des engins extérieurs au port sur devis		

Le positionnement des sangles de levage se fait sous la responsabilité du propriétaire qui doit donner son accord avant levage. En cas d'absence de celui-ci, le port se trouve déchargé de toute responsabilité.

*** Mise sur cale de courte durée**

Le navire est calé sous l'élévateur à bateaux (sangles hors tension) de 11H30 à 14H. Entre 8H30 et 11H30, ou entre 14H30 et 17H, la manutention ne pourra excéder 1H, selon les disponibilités.

**** Mise sur remorque**

Pour toute mise sur remorque dépassant la 1/2 heure, il sera appliqué une majoration de 43,45 €TTC par 1/2 heure indivisible.

***** Aller/retour**

comprend la mise à terre et la mise à l'eau effectuées dans un délai n'excédant pas 24H

Du 01/01 au 26/02 inclus et du 02/11 au 31/12 inclus, il sera effectué une réduction de 50% sur le tarif de la mise à terre, mise à l'eau, mise sur remorque, mise sur cale et aller/retour.